

<b>Zeitschrift:</b>	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	117 (2019)
<b>Heft:</b>	7-8
<b>Rubrik:</b>	En bref

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Encore un tiers de césariennes en Suisse en 2017

En 2017, 85 990 femmes ont accouché dans un hôpital ou une maison de naissance suisse. Le taux de césarienne est en léger recul depuis 2014. Le recours à l'épisiotomie a plus fortement diminué: elle a été pratiquée lors d'un accouchement par voie basse sur six en 2017, contre un sur quatre en 2012. Par ailleurs, le nombre de femmes faisant appel à la procréation médicalement assistée a poursuivi la baisse entamée depuis 2010. Ce sont là quelques-uns des nouveaux résultats publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La très grande majorité des accouchements intervenus en 2017 dans une institution a eu lieu à l'hôpital (98,3%). La part des accouchements en maison de naissance a augmenté depuis 2012 (+0,6 point de pourcentage), mais reste inférieure à 2 %. Plus de la moitié (56,5 %) des accouchements sont de type vaginaux non instrumentaux, un tiers (32,3 %) sont des césariennes et un dixième (11,1 %) nécessitent l'utilisation de ventouses ou de forceps. Cette distribution est comparable à celle de 2012.

Depuis 2014, un très léger recul du taux d'accouchement par césarienne (-1,4 point de pourcentage) est enregistré. La Suisse reste cependant un des pays européens avec un très haut taux de césarienne (32,3 %). Lorsque l'enfant se présente en siège, de manière anormale et lors de naissances multiples, le recours aux césariennes est important (respectivement 94,0 %, 72,0 % et 79,9 % des cas). Ce mode opératoire est également davantage utilisé pour les femmes ayant une assurance-maladie privée (45,6 % d'entre elles accouchent par césarienne) ainsi que pour les femmes les plus âgées, avec un taux de 50,7 % de césariennes chez les femmes de 40 ans et plus.

**Source:** Communiqué de presse de l'OFS du 17 mai, [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)

Accès à la publication sur [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)



## Nouveau présidium pour l'ASI

L'Assemblée des délégué·e·s de l'Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI) a élu le 13 juin Sophie Ley à la présidence de l'association et Franz Elmer à la vice-présidence. Sophie Ley succède à Helena Zaugg, qui a été nommée membre d'honneur.

Sophie Ley était vice-présidente de l'ASI depuis 2015. Avec plus de 25 000 membres, cette dernière est l'une des plus grandes organisations professionnelles du secteur de la santé.

**Source:** Communiqué de presse de l'ASI du 14 juin, [www.sbk.ch](http://www.sbk.ch)



## Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019



La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019 est placée sous le thème Empowering Parents, slogan adapté pour la Suisse en Soutenez les parents, facilitez l'allaitement! La semaine d'action se déroulera du 14 au 21 septembre dans plus de 90 communes du pays. L'objectif de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019 est d'attirer l'attention sur l'importance de la protection sociale des parents et leur protection par la loi du travail.

Selon les dispositions de la loi sur le travail, entrées en vigueur en 2014, les mères peuvent disposer du temps nécessaire pour allaiter ou pour tirer le lait pendant la première année de vie de l'enfant et ces pauses d'allaitement doivent être rémunérées. Mais la réalité est souvent différente. Les mères qui allaitent au travail n'ont pas de lobby. Elles ont donc souvent de la peine à revendiquer leur droit légal aux pauses d'allaitement lorsqu'elles retournent au travail. Parfois, elles sont confrontées à l'absence d'un lieu approprié ou à un manque de flexibilité dans l'organisation du travail. Deux symposiums pour spécialistes sont organisés par Promotion allaitement maternel Suisse au tour de la semaine mondiale de l'allaitement maternel:

- le 29 août à Zurich sur le thème «Le microbiome pendant la grossesse, l'accouchement et la période d'allaitement» (en allemand)
- le 24 septembre 2019 à Lausanne sur le thème «Le soutien de l'allaitement» (en français)

Une affiche de la campagne et une affiche supplémentaire A4 présentant un résumé des droits de la mère allaitante sur son lieu de travail sont jointes à ce numéro. Pour la Semaine mondiale de l'allaitement maternel, Promotion allaitement maternel Suisse fournit également gratuitement des cartes, des affiches et des couvertures pour le carnet de santé. Des commandes peuvent être effectuées sur [www.allaiter.ch/shop](http://www.allaiter.ch/shop), les livraisons auront lieu en août.



## 2020 – année internationale des sages-femmes et des infirmier·ère·s

*La nouvelle a été annoncée en mai lors de la 72<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé, à Genève.*

*Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a déclaré : «Ces deux professions de la santé sont inestimables pour la santé des gens partout dans le monde. Sans infirmier·ère·s et sages-femmes, nous n'atteindrons pas les Objectifs de développement durable ni la couverture sanitaire universelle. Alors que l'OMS reconnaît leur rôle crucial au quotidien, 2020 sera consacrée à faire en sorte que nous nous attaquions à la pénurie de ces professions essentielles.»*

*Dans le même temps, l'OMS a publié le rapport cadre Strengthening quality midwifery education for Universal Health Coverage 2030, pour le renforcement de la formation des sages-femmes à travers le monde.*

*Il révèle notamment que, si les sages-femmes recevaient une formation conforme aux normes internationales et que la pratique comprenait la fourniture de services de planification familiale, elles pourraient éviter plus de 80 % de tous les décès maternels, les mortinairesses et les décès néonatals.*

*Les soins dispensés par les sages-femmes améliorent plus de 50 autres résultats liés à la santé, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, vaccination, allaitement, arrêt du tabac, paludisme, tuberculose, VIH et obésité, développement du jeune enfant et dépression postpartum.*

**Sources:** Communiqué de presse du Conseil national des infirmières du 24 mai, [www.icn.ch](http://www.icn.ch) et rapport OMS (en anglais), [www.who.int](http://www.who.int)



### Le Conseil des Etats dit oui à un congé paternité de deux semaines

Le Conseil des Etats a soutenu le jeudi 20 juin ce projet, contre l'avis du Conseil fédéral. Il a en revanche rejeté par 29 voix contre 14 un congé de quatre semaines. L'initiative «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille» souhaite un congé paternité de 20 jours pouvant être pris de manière flexible dans l'année qui suit la naissance de l'enfant. Elle n'a été soutenue que par les séateurs de gauche. Le congé paternité sera financé sur le modèle de l'assurance maternité, via les allocations pour perte de gains (APG) et 80 % du revenu sont garantis. Pour deux semaines, il faudra augmenter l'actuel taux de cotisation aux APG (0,44 %) de 0,06 point, pour quatre semaines, de 0,11 point.

Le Conseil national doit encore se prononcer sur la proposition.

**Source:** ATS reprise par *Le Temps* du 20 juin, [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)



### Journée de l'Association luxembourgeoise des sages-femmes

#### 15 novembre, Luxembourg

2019 est également une année jubilée pour l'Association luxembourgeoise des sages-femmes, qui fête ses 100 ans. Le 15 novembre, elle consacrera une journée de rencontres au thème «La sage-femme d'aujourd'hui, la société de demain».

**Informations sur [www.sages-femmes.lu](http://www.sages-femmes.lu)**



### Colloque Gypsy

#### 6-7 décembre, Paris (F)

Le colloque annuel Gypsy, fondé par René Frydman, gynécologue-obstétricien, et Muriel Flis-Trève, psychiatre et psychanalyste, vise le dialogue entre ces deux disciplines complémentaires. Il aura cette année pour thème «Confiance, défiance, trahison».

**Renseignements et inscriptions sur [www.gypsy-colloque.com](http://www.gypsy-colloque.com)**